

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
Du 05 septembre 2025 à 18h30**

<u>Date</u> : 05/09/2025 <u>Date de convocation</u> : 29/08/2025 <u>Secrétaire de séance</u> : MOREAU Éric	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, BEQUIGNON Margaret, FILONE DE NOISDENS Vahiré, GUENOT Benjamin, LETURGEON Jonathan, MOREAU Éric et MONTARU Christian <u>Absents</u> :
---	--

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du rapport d'activité de la CATV 2024.
2. Redevance occupation du domaine public 2025 - ORANGE.
3. Subventions aux associations.
4. Devis Espaces Verts 2026.
5. Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion 41
6. Devis pour la création d'un bassin d'eaux pluviales.
7. Questions et informations diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Éric MOREAU est désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du rapport d'activité de la CATV 2024 : A la majorité des votants le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois.

Délibération n°2025-04-01

2. Redevance occupation du domaine public 2025 – ORANGE : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte la demande de versement de la redevance due au titre de l'année 2025 sur le patrimoine existant comptabilisé au 31/12/2024 pour le RODP 2025 soit un montant de 482,22 €.

Délibération n°2025-04-02

3. Subventions aux associations : A la majorité des votants, le conseil municipal décide de verser des subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé, dans l'enveloppe votée lors du budget primitif, comme suit :

NUMEROS	NOMS	DECISION DU CM
1	Sainte-Anne Family	800
2	Association secrétaire de Mairie	30
3	Les Amis de l'Ecole du RPI	360
4	ADMR	0
5	AL ST OUEN Basket	0
6	Association des conciliateurs	0
7	Prevention Routière	0
8	Perche Nature	0
9	MFR Mortagne au perche	0
10	Avenir de St Amand	0
11	FNATH	0
12	Secours Populaire Français	0
13	La Flamme Landaïse	0
14	Association sportive Lycée Rondeau	0
15	Office Municipal des sports	0
16	Familles Rurales	0
17	Facteurs (étrennes)	30
	TOTAL	1220

Délibération n°2025-04-03

4. Devis Espaces Verts 2026 : A l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte le devis de la SARL BLIN pour un montant de 27 000 € HT soit 32 400 € TTC.

Délibération n°2025-04-04

5. Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion 41 : A l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2026-2029) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher.

Délibération n°2025-04-05

6. Devis pour la création d'un bassin d'eaux pluviales : A l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MINIER TP concernant la création d'un bassin d'eaux pluviale rue des Clos pour un montant de 12 200,52 € HT soit 14 640,62 € TTC et autorise le maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Délibération n°2025-04-06

7. Questions et informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le 05 septembre 2025 a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
L. ANTHEAUME

